

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



12 décembre 2023

N° 16

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

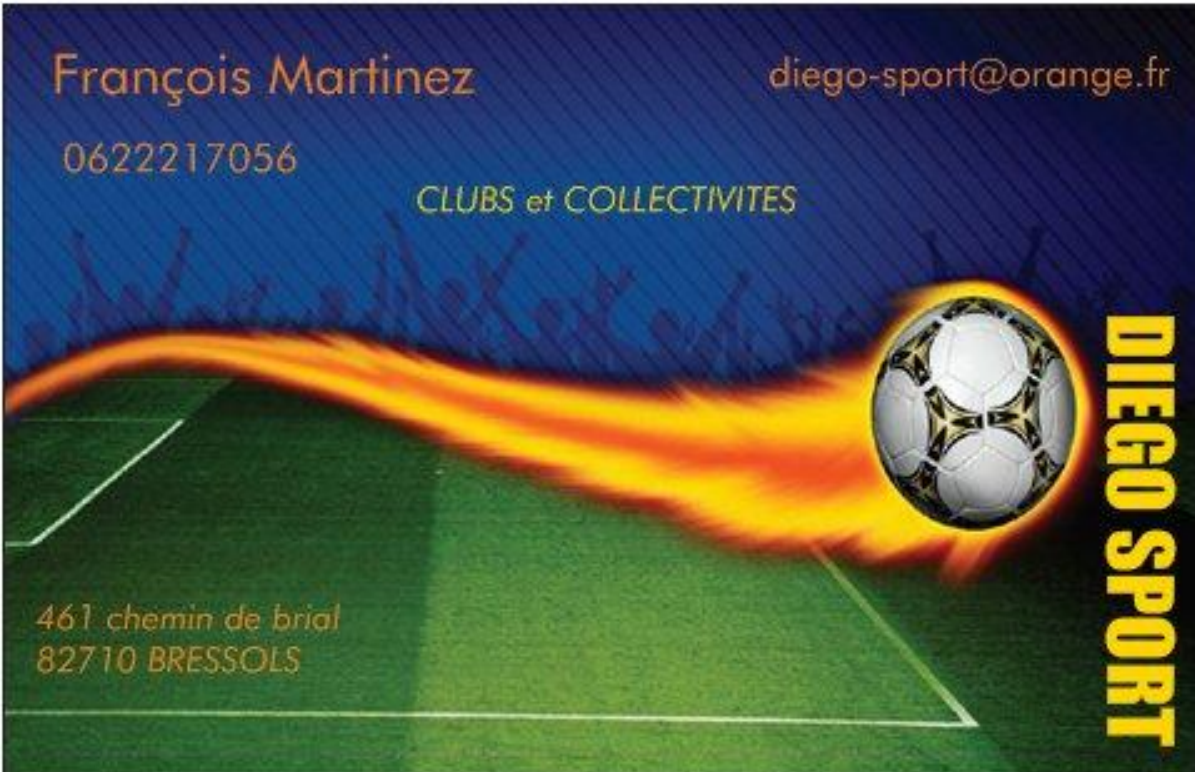


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 49,
- Sportivité semaine 49,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Coupe de La Ligue,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage (rectificatif),
- Classement Coupe Delaune,
- Classement provisoire Coupe Occitane,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 51 à 2,

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 11 décembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, **Pierre-Jean** : 06 62 48 64 03, ou **Patrick** : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 1) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 2) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 3) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 4) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon).

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain , (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
NIMBA OT	Manque photo sur carton blanc du joueur SOUMAH Mohamed Lamine Disqualification du joueur à compter du 11/12/2023



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	13/11 (1)	-	11/12 (1)	11/12
CHU TOULOUSE FC	04/12 (1)	-		08/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
INTERNAT FC	20/11 (7)	-	11/12 (7)	18/12
	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-		08/01
MECAP FC	04/12 (2)	-		08/01
NIMBA OT	13/11 (1)	Manque photo (1)		11/12
	18/12 (1)	-		22/01
PASPORT	04/12 (1)	-		08/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
AS ST LOUP CAMMAS	13/11 (1)	-	08/12 (1)	11/12
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	11/12 (2)	-		15/01
TOULOUSE SA	11/12 (2)	-	11/12 (2)	15/01
	11/12 (1)	-	18/12 (1)	15/01


02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).



RESULTATS

SEMAINE 49 DU 04/12/2023 AU 08/12/2023




Division : Excellence – Journée 6 aller

PASPORT		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
FORZA VIOLA FC	4	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	
MECAP FC	7	-	0	USEMA COLOMIERS	
TOULOUSE SA	0	-	2	FC POTO	

Division : Promotion Excellence – Journée 6 aller


AGATE FC	1	-	2	ASC CNES	
LABEGE INTER FC		Remis		SAINT ALBAN	
AS MATRA		Remis		AJ SAINT EXUPERY	
ALTRAN FOOT	1	-	5	LES SHADOCKS DE SEILH	

Division : Honneur – Journée 6 aller

SB FC LAUNAGUET		Remis		INTERNAT FC	
NIMBA OT		Remis		AS DRT	
FREESCALE		Remis		IO TEAM	
ATHLETICO TOLOSA A	3	-	4	FC BALEC	

Exempt : ASFP LUSITANOS

Division : Promotion – Journée 6 aller

AS EVOTEC		Remis		CONFLUENT LP	
CHU TOULOUSE FC	5	-	2	ASCA	
AS MATRA 2	3	-	3	CHIPIRONS OL.	
LES VIEILLES CANAILLES	6	-	0	SOPRA STERIA FOOT	


Exempt : AS SAINT LOUP CAMMAS

RATRAPAGES

Coupe de France Auguste Delaune : Poule Unique – Tour 5 (remis du 10/11)

FC CANTOU'LOUSAIN	5	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
-------------------	---	---	---	------------------	--

Coupe de France Auguste Delaune : Poule Unique – Tour 5 (remis du 08/11)

PASPORT		Annulé*		AS SAINT-LOUP CAMMAS	
---------	--	----------------	--	----------------------	---








**Le terrain étant indisponible et le résultat n'ayant aucune incidence sur le classement et la qualification des équipes, la commission décide d'annuler la rencontre*

Coupe Occitane : Poule B - Tour 5 (remis du 09/11)

SB FC LAUNAGUET	0	-	2	AS MATRA	
-----------------	---	---	---	----------	--

Coupe Occitane : Poule C - Tour 5 (remis du 10/11)

TOULOUSE SA	3	-	3	CONFLUENT LP	
-------------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 48 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 49

TROIS sorties temporaires, **QUATORZE** avertissements et **UNE** exclusion définitive pour **DOUZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / AJ SAINT EXUPERY du 06/12/2023 - Coupe Delaune - Poule unique - Tour 5 :

Pour "**ANTI JEU**" **- AVERTISSEMENT -**
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/09/2023 (ART 32 - §B - f),

ESPITALIER Clément, licence n° 0316276, (FC CANTOU'LOUSAIN)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

Rencontre FORZA VIOLA FC / ATHLETICO TOLOSA B du 07/12/2023 - Excellence - Journée 6 aller :

Pour "**TACLE IRREGULIER**" **- AVERTISSEMENT -**
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 16/11/2023 (ART 32 - §B - f),

BIRABET Gabriel, licence n° 0226892, (FORZA VIOLA FC)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

Rencontre TOULOUSE SA / FC POTO du 08/12/2023 - Excellence - Journée 6 aller :

Pour "**TACLE IRREGULIER**" **- AVERTISSEMENT -**
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 02/11/2023 (ART 32 - §B - f),

DUCHEMAN RALAIMBOLA Junio Dan, licence n° 0242181, (TOULOUSE SA)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 18/12/2023.

**Rencontre AGATE FC / ASC CNES du 05/12/2023 - Promotion Excellence -
Journée 6 aller :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §K - a**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE AVEC BLESSURE**" - **EXCLUSION** -

PARENT-JUNG Etienne, licence n° 0016255 (ASC CNES)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique + QUATRE (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 11/12/2023.**

Suite au rapport de l'arbitre, et dans l'attente de celui du joueur concerné, la sous commission décide :

Pour "**PROPOS GROSSIERS ET INJURIEUX ENVERS L'ARBITRE TENUS APRES MATCH**"

NGADY-NGADY Ulrich, licence n° 0088183 (AGATE FC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

SANCTIONS EN RETARD

**Rencontre AS DRT / INTERNAT FC du 08/11/2023 - Coupe occitane - Poule C
- Tour 5 :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci, et en l'absence de celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §K - a**), décide :

Pour "**ENERVEMENT**" - **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis

Pour "**GESTE DEPLACÉ SANS INSULTE**" - **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre,

Ce qui entraîne - **EXCLUSION** -

GORNES Hugo, licence n° 0382687 (INTERNAT FC)

- **UN (1) match de suspension ferme, l'automatique déjà purgé le 13/11/2023.**

**Rencontre USEMA COLOMIERS / TOULOUSE SA du 29/11/2023 - Excellence
- Journée 5 aller :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Pour "**CONDUITE VIOLENTE ENVERS UN ADVERSAIRE**" - **EXCLUSION** -

BORDES Pierre, licence n° 0368897 (USEMA COLOMIERS)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 04/12/2023, reste Trois (3) matchs de suspension ferme, à compter du 11/12/2023.**

Rencontre FC BALEC / INTERNAT FC du 27/11/2023 - Honneur - Journée 5 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §C - c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE SANS BLESSURE**"

- **EXCLUSION** -

BALY Clément, licence n° 0317819 (FC BALEC)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 06/12/2023, reste UN (1) match de suspension ferme, à compter du 11/12/2023.**

COUPE DE LA LIGUE

Cette coupe concerne les équipes des poules Excellence et Promotion Excellence. Elle a été mis en place pour ces poule de 8, afin d'avoir un nombre suffisant de rencontres sur la saison.

Concernant les feuilles de match, utilisez celles de championnat que vous avez déjà, nous allons vous en envoyer d'autres pour la fin de la saison.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE (RECTIFICATIF)

Il fallait lire :

POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

CHU TOULOUSE
CHIPIRONS OL.

FREESCALE
AS MATRA 2

AS ST LOUP CAMMAS

CLASSEMENT COUPE DELAUNE

Voici le classement final de la Coupe de France Auguste Delaune, **sous réserve des pénalités** après vérification des feuilles de match. Comme précisé plus haut, la rencontre PASPORT contre AS SAINT LOUP-CAMMAS, sans conséquence pour la qualification, a été annulé.

Coupe de France AUGUSTE DELAUNE : Poule Unique												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC CANTOU'LOUSAIN	14	5	4	1	0	0	0	0	27	1	+26
2 ^{eme}	PASPORT	11	4	3	1	0	0	0	0	13	3	+10
3 ^{eme}	SAINT-ALBAN	11	5	3	0	2	0	0	0	13	9	+4
4 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	8	5	1	1	3	0	0	0	6	24	-13
5 ^{eme}	AJ SAINT-EXUPERY	8	5	1	1	3	0	0	0	5	10	-5
6 ^{eme}	AS SAINT LOUP CAMMAS	2	4	0	0	2	0	2	0	1	24	-23

FORZA VIOLA FC / AJ ST EXUPERY: 1 à 1

Sportivité : FORZA VIOLA FC (9^{eme}), AJ SAINT-EXUPERY (26^{eme})

Les **quatre premières équipes** sont qualifiées pour la phase fédérale. Le tirage au sort du " **tour de cadrage sud** " aura lieu ce **jeudi 14 décembre**, à Pantin.

En cas d'égalité de points dans un même groupe, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ❶ nombre de rencontres jouées,
- ❷ goal-average particulier entre les deux équipes,
- ❸ classement au challenge du fair-play,
- ❹ goal-average général,
- ❺ buts marqués

CLASSEMENT PROVISOIRE COUPE OCCITANE

Pour la Coupe Occitane, nous attendons le résultat du dernier match de cette semaine pour connaître tous les qualifiés. Les **deux premiers de chaque poule** sont qualifiés pour les ¼ de finale.

COUPE OCCITANE : POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	15	5	5	0	0	0	0	0	20	4	+16
2 ^{eme}	CHU TOULOUSE	10	5	2	1	2	0	0	0	10	11	-1
3 ^{eme}	SHADOCKS DE SEILH	9	5	2	1	1	0	1	0	7	9	-2
4 ^{eme}	ASFP LUSITANOS	9	5	1	2	2	0	0	0	11	16	-5
5 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	8	4	1	2	1	0	0	0	9	8	+1
6 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	14	-9

SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS : 3 à 2

COUPE OCCITANE : POULE B

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	13	5	4	0	1	0	0	0	18	11	+7
2 ^{ème}	AS MATRA	11	5	3	0	2	0	0	0	9	11	-2
3 ^{ème}	FC POTO	11	5	3	0	2	0	0	0	18	12	+6
4 ^{ème}	SB FC LAUNAGUET	11	5	3	0	2	0	0	0	13	10	+3
5 ^{ème}	ASC CNES	9	5	2	0	3	0	0	0	13	10	+3
6 ^{ème}	LABEGE INTER FC	5	5	0	0	5	0	0	0	10	27	-17

AS MATRA / FC POTO : 1 à 3

FC POTO / SB FC LAUNAGUET: 1 à 4

SB FC LAUNAGUET / AS MATRA : 0 à 2

Sportivité : AS MATRA (9^{ème}), FC POTO (21^{ème}), SB FC LAUNAGUET (21^{ème})

COUPE OCCITANE : POULE C

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	INTERNAT FC	13	5	4	0	1	0	0	0	26	10	+16
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	12	5	3	1	1	0	0	0	19	12	+7
3 ^{ème}	AS DRT	11	5	3	0	2	0	0	0	15	13	+2
4 ^{ème}	FC BALEC	9	5	2	0	3	0	0	0	14	13	+1
5 ^{ème}	CONFLUENT PL	8	5	1	1	3	0	0	0	13	17	-4
6 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	7	5	1	0	4	0	0	0	6	28	-22

COUPE OCCITANE : POULE D

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAP FC	13	5	3	2	0	0	0	0	12	2	+10
2 ^{ème}	CHIPIRONS OLYMPIQUE	12	5	3	1	1	0	0	0	10	6	+4
3 ^{ème}	IO TEAM	10	5	2	1	2	0	0	0	6	7	-1
4 ^{ème}	VIEILLES CANAILLES	9	5	1	2	2	0	0	0	5	8	-3
5 ^{ème}	ASCA	8	5	1	1	3	0	0	0	4	11	-7
6 ^{ème}	FREESCALE	8	5	0	3	2	0	0	0	3	6	-3

FREESCALE / ASCA: 2 à 4

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023

Coupe de la Ligue - Poule 2 - Journée 1

AJ SAINT-EXUPERY

FC CANTOU'LOUSAIN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 22/12/2023

Division : Honneur - Journée 8 aller

IO TEAM	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 20/12	19h45
FREESCALE	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 21/12	19h45
FC BALEC	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 18/12	20h00
INTERNAT FC	ASFP LUSITANOS	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/12	20h00

Exempt : AS DRT

Division : Promotion - Journée 8 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS EVOTEC	Stadium B.Taton Syn	Je 21/12	20h15
VIEILLES CANAILLES	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Me 20/12	19h45
ASCA	AS ST LOUP CAMMAS	Beaupuy Hb	Me 20/12	20h15
CONFLUENT L.P.	AS MATRA 2	Pinsaguel Hb	Lu 18/12	20h30

Exempt : CHIPIRONS OL

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 1

SAINT-ALBAN	PASPORT	St Alban Coudon Hb	Lu 18/12	20h30
ATHLETICO TOLOSA B	SHADOCKS DE SEILH	Seilh Synthé	Me 20/12	20h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 1

ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	Blagnac Baradels Syn	Je 21/12	21h00
AJ SAINT EXUPERY	FC CANTOU'LOUSAIN	Remis		

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 1

MECAP FC	AGATE FC	Muret Auriol Synthé	Lu 18/12	20h00
ASC CNES	TOULOUSE SA	Ramonville Hb	Ma 19/12	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

LABEGE INTER FC	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 22/12	20h00
USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Remis		

TREVE DU 25/12/2023 AU 02/01/2024

SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024
RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12)

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 03/01	20h00
-----------------	----------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1^{er} TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	A définir		
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	A définir		
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	A définir		
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30
<u>Exempt</u> : AGATE FC				

Le Comité sera fermé

du

21/12/23 18h

au

03/01/24 10h

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 décembre 2023

N° 17

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 50,
- Sportivité semaine 50,
- Sanctions,
- Durée des rencontres- matchs de Coupe à élimination directe,
- Feuilles de match,
- Infos Coupe Delaune,
- Coupe Occitane,
- Classements championnats,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 1 à 3.

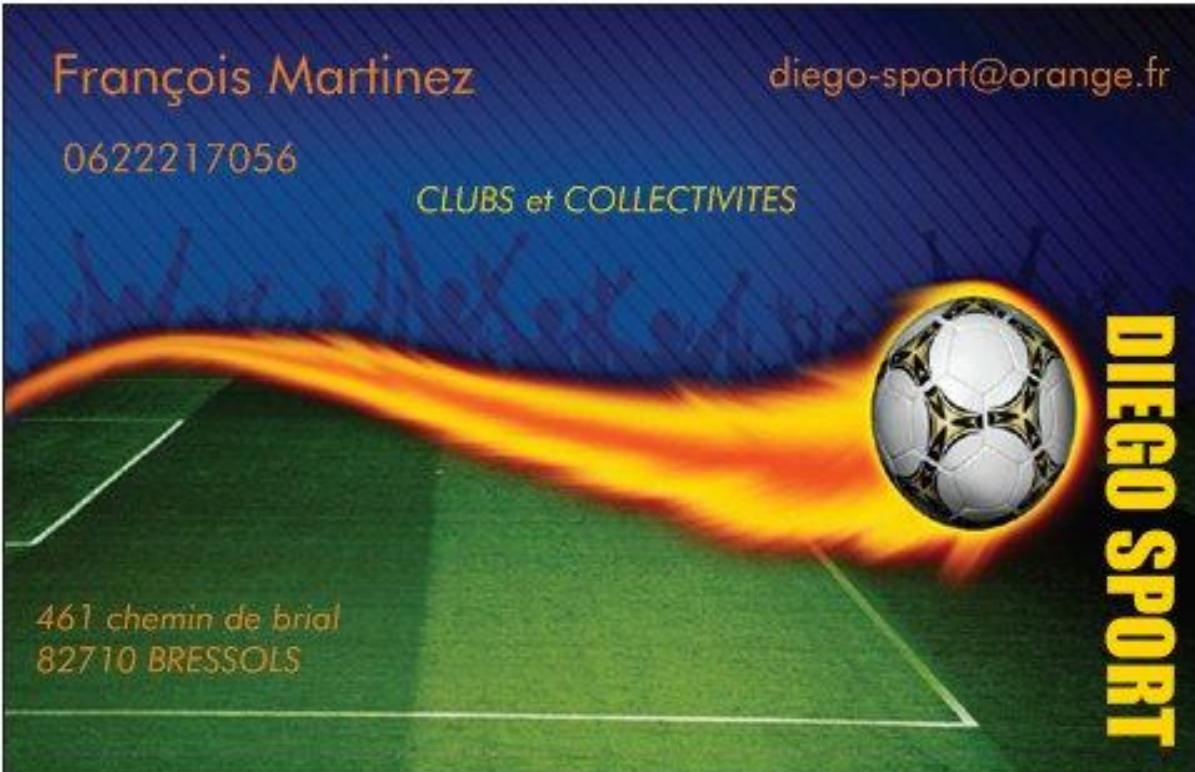


JOYEUX NOEL

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 décembre 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 5) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire.**
- 6) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 7) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 8) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club).**



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
TOULOUSE SA	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven Disqualification du joueur à compter du 08/01/2024



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-		29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
CHU TOULOUSE FC	18/12 (2)	-		22/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
AS MATRA	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
MECAP FC	04/12 (2)	-	19/12 (2)	08/01
NIMBA OT	11/12 (2)	-		15/01
PASPORT	04/12 (1)	-	18/12 (1)	08/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	11/12 (2)	-	18/12 (2)	15/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-		22/01

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).


RESULTATS

SEMAINE 50 DU 11/12/2023 AU 15/12/2023


Division : Excellence – Journée 7 aller

ATHLETICO TOLOSA B		Remis		TOULOUSE SA	
MECAP FC	1	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	
USEMA COLOMIERS	0	-	5	PASPORT	
FORZA VIOLA FC		Remis		FC POTO	



Division : Promotion Excellence – Journée 7 aller

LABEGE INTER FC	3	-	5	ASC CNES	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	ALTRAN FOOT	
LES SHADOCKS DE SEILH	0	-	3	AS MATRA	
SAINT-ALBAN		Remis		AGATE FC	

Division : Honneur – Journée 7 aller








ASFP LUSITANOS		Remis		SB FC LAUNAGUET	
INTERNAT FC	2	-	0	IO TEAM	
AS DRT	3	-	1	FC BALEC	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	3	NIMBA OT	

*Exempt : FREESCALE***Division : Promotion – Journée 7 aller**

SOPRA STERIA FOOT		Remis		AS MATRA 2	
AS SAINT LOUP CAMMAS	3	-	12	CHU TOULOUSE FC	
CHIPIRONS OL.	1	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	
ASCA		Remis		CONFLUENT LP	

*Exempt : AS EVOTEC***RATTRAPAGES****Coupe Occitane : Poule A - Tour 5 (remis du 09/11)**

ATHLETICO TOLOSA B	7	-	2	SOPRA STERIA FOOT	
--------------------	---	---	---	-------------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 49 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**SPORTIVITE SEMAINE 50****TROIS** sorties temporaires et **SIX** avertissements pour **ONZE** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre LABEGE INTER FC / ASC CNES du 13/12/2023 - Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Pour " *ANTI JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/11/2023
(ART 32 - §B - f),

SCHLAIFER Nicolas, licence n° 0289012, (LABEGE INTER FC)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

Rencontre AS DRT / FC BALEC du 13/12/2023 - Honneur - Journée 7 aller :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* " - AVERTISSEMENT -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023
(ART 32 - §B - f),

RINALDI Cyril, licence n° 0390414, (AS DRT)
- UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.

DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Voici quelques petites précisions sur la durée des rencontres à élimination directe que vous aurez dès la reprise après la trêve de Noël :

DUREE DES RENCONTRES

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limitée au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps réglementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

◆ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.

◆ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, **il y a deux cas possibles :**

❶ Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

❷ Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin réglementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (❶ et ❷), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

FEUILLES DE MATCH

Nous vous rappelons que les gardiens de but doivent être obligatoirement marqués sur la première ligne.

Nous vous envoyons par courrier les feuilles de match de la Coupe de la Haute-Garonne (rose), des feuilles de match supplémentaires Championnat ou Coupe de la Ligue (blanche), ainsi que les feuilles de matchs pour les ¼ de finale de la Coupe Occitane (jaune).

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32^{ième} de Finale de la phase nationale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/2023 et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, une pièce d'identité originale ou photocopie bien lisible, avant le match (version numérique sur téléphone portable ou tablette refusée).

Le tirage au sort des 1/32èmes (appelé "cadrage sud" par la commission fédérale) a eu lieu le Jeudi 14 Décembre au siège de la Fédération à Pantin. Les rencontres concernant nos clubs du comité 31 sont les suivantes :

Match C1 : **FORZA VIOLA FC** contre **CAPC (13)**

Match C2 : **SAINT-ALBAN** contre **FC GARLABAN PROVENCE (13)**

Match C4 : **FC CANTOU'LOUSAIN** contre **FC FIZIOS (13)**

Match C5 : **DDFC (34)** contre **PASPORT**

Vous recevrez directement de la Fédération les feuilles de match.

Les rencontres se dérouleront les 13 et 14 janvier 2024.

COUPE OCCITANE

Le dernier match de la poule A joué la semaine dernière nous donne le dernier qualifié : ATHLETICO TOLOSA B.

Concernant les égalités, vous avez eu les critères pris en compte pour le classement dans le dernier bulletin.

Le classement final de cette poule est le suivant :

COUPE OCCITANE : POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	15	5	5	0	0	0	0	0	20	4	+16
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA B	11	5	2	2	1	0	0	0	16	10	+6
3 ^{ème}	CHU TOULOUSE	10	5	2	1	2	0	0	0	10	11	-1
4 ^{ème}	SHADOCKS DE SEILH	9	5	2	1	1	0	1	0	7	9	-2
5 ^{ème}	ASFP LUSITANOS	9	5	1	2	2	0	0	0	11	16	-5
6 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	5	5	0	0	5	0	0	0	7	21	-14

SHADOCKS DE SEILH / ASFP LUSITANOS : 3 à 2

Pour définir **la position des équipes qualifiées** en cas d'égalité de points dans des groupes différents, le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point.

Les huit équipes qualifiées sont donc :

1^{er} USEMA COLOMIERS (15 points), 2^{ème} MECAP FC (13 points, 1^{er} Sportivité), 3^{ème} ALTRAN FOOT (13 points, 1^{er} Sportivité), 4^{ème} INTERNAT FC (13 points, 16^{ème} Sportivité), 5^{ème} TOULOUSE SA (12 points, 1^{er} Sportivité), 6^{ème} CHIPIRONS OLYM. (12 points, 12^{ème} Sportivité), 7^{ème} ATHLETICO TOLOSA B (11 points, 9^{ème} Sportivité) et AS MATRA (11 points, 18^{ème} Sportivité).

D'autre part, conformément à l'article 39-D du règlement de la commission :

« Un classement sera fait parmi ces huit équipes. Les rencontres opposeront le premier contre le huitième, le second contre le septième, etc... »

*Le but de la commission étant de faire jouer des rencontres entre différents clubs, **deux équipes ayant joué dans la même poule pendant les phases de groupe ne pourront se rencontrer en quart de finale. Une inversion de place sera alors réalisée.** »*

Ce qui donne pour les ¼ de Finale les rencontres suivantes :

USEMA COLOMIERS contre **AS MATRA**,
INTERNAT FC contre **CHIPIRONS OL**,
ALTRAN FOOT contre **TOULOUSE SA**,
MECAP FC contre **ATHLETICO TOLOSA B**.

Les rencontres auront lieu la **semaine 7**.

CLASSEMENTS CHAMPIONNAT

Classements au 19/12/23

EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	PASPORT	24	6	6	0	0	0	0	0	26	8	+18
2 ^{eme}	FC CANTOU'LOUSAIN	16	4	4	0	0	0	0	0	14	2	+12
3 ^{eme}	USEMA COLOMIERS	16	6	3	1	2	0	0	0	17	19	-2
4 ^{eme}	MECAP FC	16	7	3	0	4	0	0	0	21	22	-1
5 ^{eme}	FC POTO	11	5	2	0	3	0	0	0	12	13	-1
6 ^{eme}	TOULOUSE SA	11	6	1	2	3	0	0	0	12	19	-7
7 ^{eme}	FORZA VIOLA FC	9	5	1	1	3	0	0	0	12	15	-3
8 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA B	5	5	0	0	5	0	0	0	3	20	-17

PROMOTION EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ASC CNES	21	6	5	0	1	0	0	0	19	9	+10
2 ^{eme}	LES SHADOCKS DE SEILH	15	7	3	0	3	0	1	0	15	18	-3
3 ^{eme}	AS MATRA	14	4	3	1	0	0	0	0	11	3	+8
4 ^{eme}	SAINT-ALBAN	14	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9
5 ^{eme}	AJ SAINT-EXUPERY	14	5	3	0	2	0	0	0	14	10	+4
6 ^{eme}	ALTRAN FOOT	10	6	1	1	4	0	0	0	18	23	-5
7 ^{eme}	LABEGE INTER FC	6	5	0	1	4	0	0	0	11	21	-10
8 ^{eme}	AGATE FC	3	3	0	0	3	0	0	0	3	16	-13

SAINT ALBAN / AS MATRA: 1 à 1

Sportivité : AS MATRA (12^{eme}), SAINT-ALBAN (21^{eme})

HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	AS DRT	18	6	4	1	0	0	1	0	15	9	+6
2 ^{eme}	INTERNAT FC	17	6	3	2	1	0	0	0	17	8	+9
3 ^{eme}	FC BALEC	16	6	3	1	2	0	0	0	12	12	0
4 ^{eme}	SB FC LAUNAGUET	10	3	2	1	0	0	0	0	13	5	+8
5 ^{eme}	NIMBA OT	9	3	2	0	1	0	0	0	8	8	0
6 ^{eme}	ASFP LUSITANOS	9	4	1	2	1	0	0	0	8	6	+2
7 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	8	5	1	0	4	0	0	0	8	18	-10
8 ^{eme}	FREESCALE	7	5	0	2	3	0	0	0	8	15	-7
9 ^{eme}	IO TEAM	5	4	0	1	3	0	0	0	1	9	-8

PROMOTION												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	CHIPIRONS OL.	22	7	4	3	0	0	0	0	27	8	+19
2 ^{eme}	CHU TOULOUSE FC	18	6	4	0	2	0	0	0	29	14	+15
3 ^{eme}	LES VIEILLES CANAILLES	15	5	3	1	1	0	0	0	14	8	+6
4 ^{eme}	AS EVOTEC	12	5	2	1	2	0	0	0	9	12	-3
5 ^{eme}	CONFLUENT LP	11	4	2	1	1	0	0	0	13	10	+3
6 ^{eme}	SOPRA STERIA FOOT	10	4	2	0	2	0	0	0	9	14	-5
7 ^{eme}	ASCA	8	5	1	0	4	0	0	0	9	16	-7
8 ^{eme}	AS MATRA 2	7	5	0	2	3	0	0	0	9	15	-6
9 ^{eme}	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	7	5	0	2	3	0	0	0	9	31	-22

ST-LOUP-CAMMAS / AS MATRA 2: 1 à 1

Sportivité : AS MATRA 2 (1^{er}), AS ST-LOUP-CAMMAS (34^{eme})

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

USEMA COLOMIERS

AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : 1^{er} tour

ATHLETICO TOLOSA A

FC CANTOU'LOUSAIN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC BALEC

FORZA VIOLA FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

VIOLA UNITED (F7)

NIMBA OT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

TREVE DU 25/12/2023 AU 02/01/2024

SEMAINE 1 DU 02/01/2024 AU 05/01/2024

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12)

USEMA COLOMIERS

AS MATRA

Capitany Synthé

Me 03/01 20h00

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 13/01/2024

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIN : 1^{er} TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 08/01	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 08/01	20h00
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	La Ramée St	Ma 09/01	19h45
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30

Exempt : AGATE FC

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	FIZIOS (13)	A définir	Sa 13/01	14h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	A définir	Sa 13/01	16h30
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Montpellier	Sa ou Di	

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

Coupe Occitane : Quarts de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 17/01	20h00
MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 15/01	20h00
ALTRAN FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Je 18/01	21h00
INTERNAT FC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 17/01	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller (remis du 29/09)

AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
----------	-----------------	----------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup Cammas Hb	Je 18/01	20h30
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

Le Comité sera fermé

du

22/12/23 18h

au

04/01/24 10h

La réunion de la Commission reprendra donc
le **Lundi 08 janvier 2024** aux horaires habituels

PASSEZ DE BONNES FETES !!!!!

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



3 janvier 2024

N° 18

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 51,
- Sportivité semaine 51,
- Sanctions,
- Durée des rencontres- matchs de Coupe à élimination directe,
- Infos Coupe Delaune,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 2 à 3.

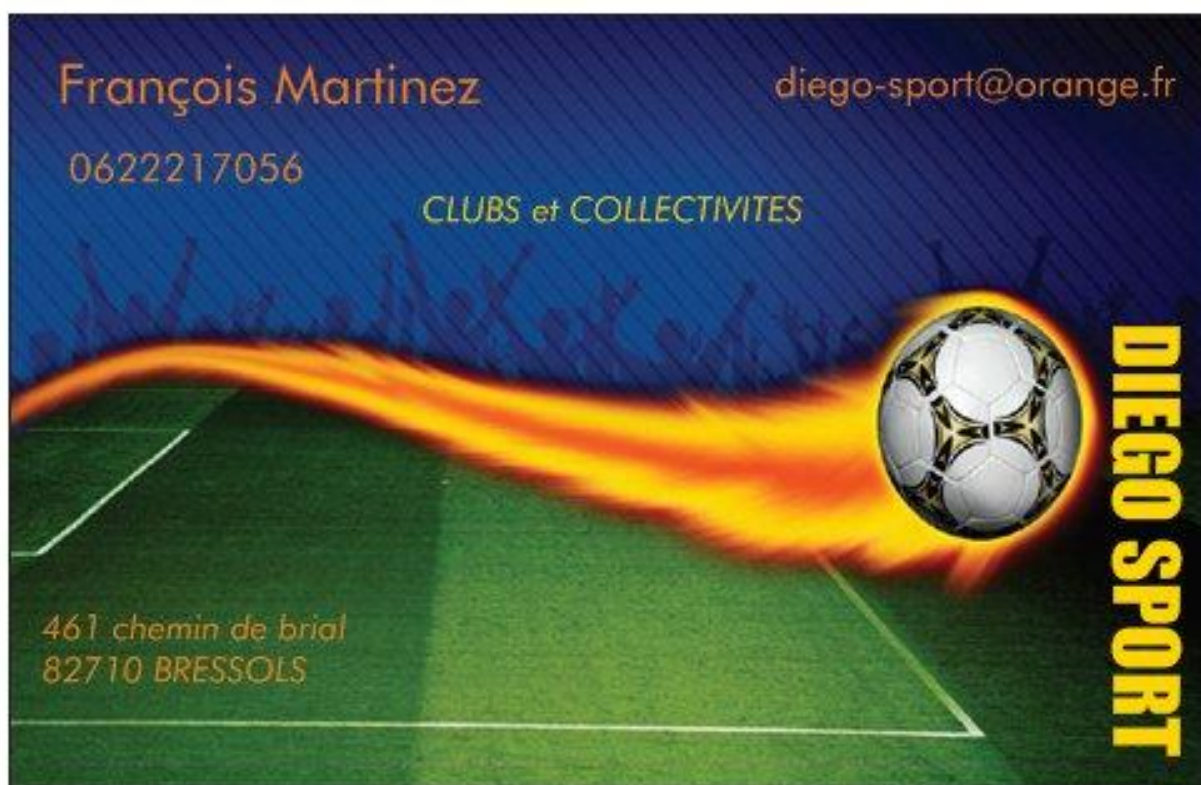


BONNE ANNÉE

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Mercredi 3 janvier 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

BONNE ANNEE 2024

En ce début d'année, la Commission tient à vous présenter ses vœux de bonheur et de santé pour 2024, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

En ce qui nous concerne, nous espérons que cette petite trêve a permis à tout le monde de se ressourcer et souhaitons que **nos épreuves retrouvent et reprennent un bon esprit** et que chacun d'entre vous éprouve un maximum de plaisir à pratiquer au sein de la F.S.G.T., où notre **sport doit rester attractif et motivant**, (les dernières semaines ont été très **INDISCIPLINEES**).

Bonne reprise à tous et rendez-vous sur les terrains.

La commission remercie pour ses vœux les équipes de : USEMA COLOMIERS et AJ SAINT EXUPERY

PENSE-BETE

❶ **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi**

midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre.** Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne.**

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

11 PRECISIONS REGLEMENT

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement :**

ART 14 - § D: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur (et non par le dirigeant).**

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 9) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 10) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 11) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 12) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (Amendes ou match perdu par club).



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, BOUCHARIN David, DESANGLES Etienne, LAMOUREUX Valentin, LENNOX Thomas, PECH Grégoire, VINEL Sylvain, (Partizan Tolosa F7) & HERRISON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 8 joueurs à compter du 08/01/2024
TOULOUSE SA	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur RABENJAMINA TSITOHAINA Mambola Steeven

Disqualification du joueur à compter du 08/01/2024



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée sur tableau)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-		29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
CHU TOULOUSE FC	18/12 (2)	-	22/12 (2)	22/01
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
USEMA COLOMIERS	03/01 (1)			29/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
FREESCALE	04/12 (2) - F7			08/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
NIMBA OT	11/12 (3)	-		15/01
FC POTO	04/12 (2)	-		08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-		22/01




02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS



SEMAINE 51 DU 18/12/2023 AU 21/12/2023

Division : Honneur - Journée 8 aller

IO TEAM		Remis		NIMBA OT	
FC BALEC		Remis		SB FC LAUNAGUET	
FREESCALE	1	-	1	ATHLETICO TOLOSA A	
INTERNAT FC		Remis		ASFP LUSITANOS	


Exempt : AS DRT

Division : Promotion - Journée 8 aller


SOPRA STERIA FOOT		Remis		AS EVOTEC	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	2	CHU TOULOUSE FC	
ASCA		Remis		AS SAINT LOUP CAMMAS	
CONFLUENT LP	0	-	3	AS MATRA 2	

Exempt : CHIPIRONS OL.



Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 1

SAINT-ALBAN	1	-	3	PASPORT	
ATHLETICO TOLOSA B		-		SHADOCKS DE SEILH	

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 1








ALTRAN FOOT		Remis		FORA VIOLA FC	
AJ SAINT-EXUPERY	0	-	2	FC CANTOU'LOUSAIN	

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 1

MECAP FC		-		AGATE FC	
ASC CNES		Remis		TOULOUSE SA	

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

LABEGE INTER FC	1	-	9	FC POTO	
USEMA COLOMIERS	3	-	2	AS MATRA	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 50: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 51

HUIT avertissements et **UNE** exclusion directe pour **NEUF** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre CONFLUENT LP / AS MATRA 2 du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Pour "*PROPOS INCORRECTS*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/12/2023
(**ART 32 - §B - f**),

DE SOUSA Nicolas, licence n° 0017199, (CONFLUENT LP)

- **UN (1) match de suspension ferme, à compter du 08/01/2024.**

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / CHU TOULOUSE FC du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2023
(**ART 32 - §B - f**), ce qui entraîne :

- **UN (1) match de suspension ferme,**

Puis,

Pour "*MENACES OU INTIMIDATION A ADVERSAIRE*" - **EXCLUSION** -

IZARD Axel, licence n° 0434483, (CHU TOULOUSE FC)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Voici quelques petites précisions sur la durée des rencontres à élimination directe que vous aurez dès la reprise après la trêve de Noël :

DUREE DES RENCONTRES

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limitée au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps réglementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

◆ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.

◆ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, **il y a deux cas possibles :**

❶ Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

❷ Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin réglementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (❶ et ❷), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort (" à la pièce ").

Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et **non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre**, peuvent participer à la séance de tirs au but.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour 1/32^{ième} de Finale de la phase nationale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 31/12/2023 et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, une pièce d'identité originale ou photocopie bien lisible, avant le match (version numérique sur téléphone portable ou tablette refusée).

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 12/01/2024

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN
FORZA VIOLA FC

FC FIZIOS (13)
CAPC (13)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (**terrain jusqu'en décembre**)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

Information de la mairie

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement"

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 13/01/2024

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE - HENRI CRESPIEN : 1^{er} TOUR

FC POTO	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Synthé	Ve 12/01	20h00
BLS 31 (Foot 7)	AS DRT	Sordelo Hb	Je 11/01	19h45
CHU TOULOUSE	FC POTO (Foot 7)	Lardenne Synthé	Me 10/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	M. Cerdan St	Lu 08/01	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 11/01	21h00
FC BALEC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Syn	Lu 08/01	20h00
SB FC LAUNAGUET	AS MATRA	Launaguet Hb	Lu 08/01	20h00
SHADOCKS DE SEILH	BELLA BARBARIANS (F7)	Seilh Synthé	Ve 12/01	20h45
USEMA COLOMIERS	AS ST-LOUP CAMMAS	Capitany Synthé	Me 10/01	20h00
PASPORT	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 10/01	19h45
ASFP LUSITANOS	LES VIEIL. CANAILLES	St Alban Coudon Hb	Me 10/01	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 08/01	20h00
ASC CNES	SOPRA STERIA FOOT	Ramonville Hb	Ma 09/01	19h45
AS CNRS-CAES (Foot 7)	AS EVOTEC	Blagnac Baradels Syn	Ma 09/01	20h45
CHIPIRONS OL	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me 10/01	20h00
MECAP FC	LABEGE INTER FC	Muret Auriol Synthé	Lu 08/01	20h00
CONFLUENT LP	TOULOUSE SA	Pinsaguel Hb	Lu 08/01	20h30
VIOLA UNITED (Foot 7)	NIMBA OT	La Ramée St	Ma 09/01	19h45
SAINT-ALBAN	ASCA	St Alban Coudon Hb	Lu 08/01	20h30

Exempt : AGATE FC

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	FC FIZIOS (13)	Tournefeuille Synt	Sa 13/01	18h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	Struxiano Synthé	Di 14/01	15h00
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban Coudon Hb	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Montpellier	Sa ou Di	

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

Coupe Occitane : Quarts de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 17/01	20h00
MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 15/01	20h00
ALTRAN FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Je 18/01	21h00
INTERNAT FC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 17/01	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller (remis du 29/09)

AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
----------	-----------------	----------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup Cammas Hb	Je 18/01	20h30
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11)

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 17/01	19h45
---------	--------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 5 aller (remis du 29/11)

VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy Hb	Me 17/01	20h15
--------------------	------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 18/01	19h45
----------	--------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 6 aller (remis du 04/12)

AS EVOTEC	CONFLUENT LP	Lardenne Synthé	Me 17/01	19h45
-----------	--------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 17/01	20h30
----------------	-----------------	--------------------	----------	-------

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC	SELECTION FSGT31	Stadium Taton Syn	Je 18/01	20h15
----------------	------------------	-------------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



9 janvier 2024

N° 19

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

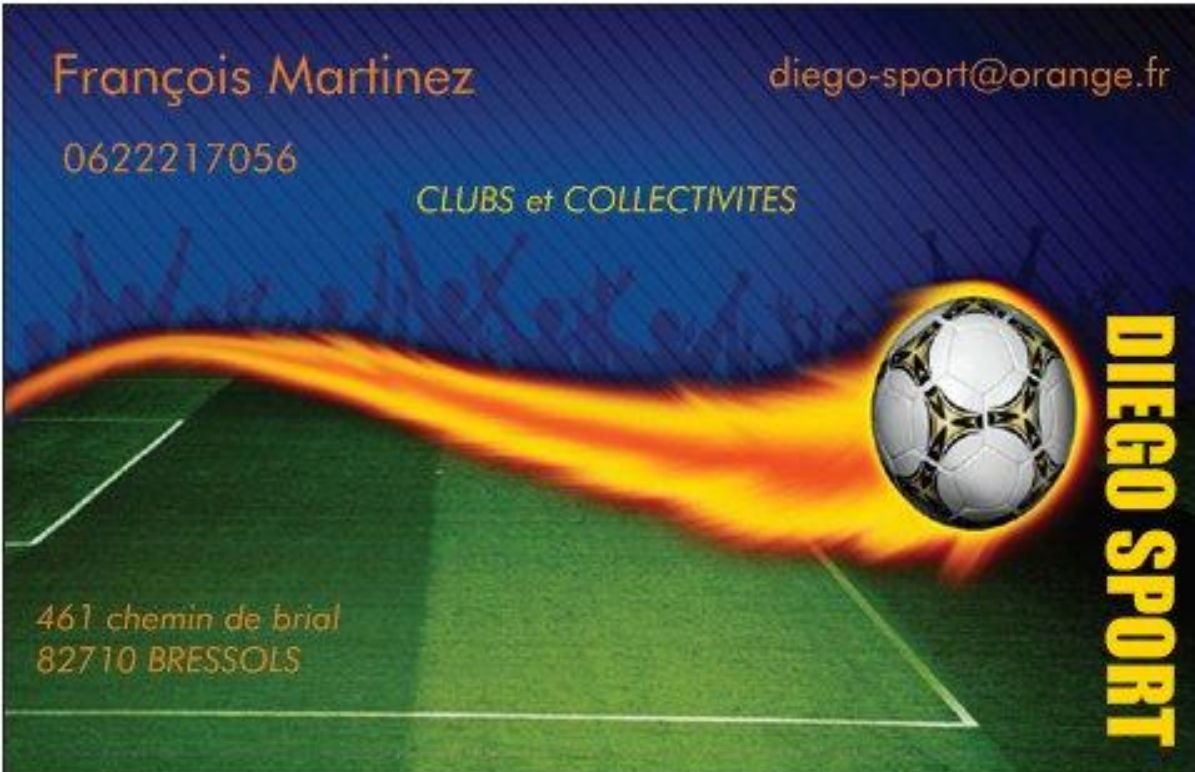


- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Commission d'appel,
- Communication très importante à destination des arbitres et des clubs,
- Infos Coupe Delaune,
- Information terrains,
- Calendrier semaines 2 à 5.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 8 janvier 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2024

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : ASCA, FC CANTOU'LOUSAIN, BLS 31, FREESCALE, IO TEAM, PASPORT, SB FC LAUNAGUET et SOPRA STERIA FOOT.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi.**

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 13) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 14) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 15) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 16) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc des joueurs AURIGHI Marco, DESANGLES Etienne (Partizan Tolosa F7) & HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 08/01/2024
------------------	---



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs à compter du 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur à compter du 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	03/01 (1)	-	08/01 (1)	29/01
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
FC CANTOU'LOUSAIN	08/01 (1)	-	09/01 (1)	05/02
ASC CNES	11/12 (2)	-		15/01
CHIPIRONS O.	04/12 (1) - F7	-		08/01
USEMA COLOMIERS	03/01 (1)	-	06/01 (1)	29/01
AS DRT	11/12 (2)	-		15/01
FREESCALE	04/12 (2) - F7	-		08/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	04/12 (2) - F7	-		08/01
NIMBA OT	11/12 (3)	-		15/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
FC POTO	04/12 (2)	-	12/01 (2)	08/01
SB FC LAUNAGUET	04/12 (1)	-		08/01
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	18/12 (1)	-	08/01 (1)	22/01
	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

SANCTION EN RETARD

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / CHU TOULOUSE FC du 20/12/2023 - Promotion - Journée 8 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS ADVERSAIRE*" - **AVERTISSEMENT** -
Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/10/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- **UN (1) match de suspension ferme,**

Puis,

Pour "*MENACES DU INTIMIDATION A ADVERSAIRE*" - **EXCLUSION** -
(ART 32 - §F - a), ce qui entraîne :

IZARD Axel, licence n° 0434483, (CHU TOULOUSE FC)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme y compris l'automatique,**
=> Soit au total, CINQ (5) matchs de suspension ferme à compter du 08/01/2024.

LITIGES

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / LES SHADOCKS DE SEILH du 20/12/23 - Coupe de la Ligue - Poule 1 - Journée 1 :

Suite à la réception des rapports de l'arbitre ainsi que celui du club ATHLETICO TOLOSA B, la sous-commission, en application du règlement décide :

L'équipe de ATHLETICO TOLOSA B, ayant quitté le terrain à la 44^{ème} min et n'ayant pas voulu reprendre la rencontre, (**Art 23 - §A - 1 - c et 23 - §B - 2**):

- **Match perdu par forfait à ATHLETICO TOLOSA B**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

Pour participation du joueur LACAVE Fabrice (LES SHADOCKS DE SEILH), en tant qu'arbitre assistant, reconnu par l'arbitre et **non licencié, donc non qualifié** à la date de la rencontre (**Art 31 - §E - 2**) et (**Art 24 - §B**) :

- **Match perdu par pénalité à LES SHADOCKS DE SEILH**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.

D'autre part, **l'arbitre n'ayant pas respecté le règlement de participation à la rencontre, ceci ayant entraîné ce litige sera sanctionné en conséquence.**

Rencontre MECAP FC / AGATE FC du 18/12/2023 - Coupe de la Ligue - Poule 3 - Journée 1:

Suite au rapport de l'arbitre et au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - §E - 3**), décide :

Pour participation du joueur NGADY-NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC), **suspendu à la date de la rencontre (voir bulletin n°16)** :

- NGADY NGADY Ulrich (capitaine), licence n°0088183 (AGATE FC)
Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.
- **Un (1) mois de suspension ferme** au dirigeant, MAGOSSOU Yvon, licence n°0088180 (AGATE FC), **à compter du 08/01/2024.**

- **Match perdu par pénalité à AGATE FC**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **MECAP FC** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre USEMA COLOMIERS / PASPORT du 13/12/2023 - Excellence - Journée 7 aller :

Suite à l'appel formulé par USEMA COLOMIERS, lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes, la sous commission d'appel en application du règlement (**Art 43 - §A - 3**), (**Art 43 - §B - 2**) et la **REGLE 1- §D - 2 du Carnet de bord de l'arbitrage FSGT**, décide :

- **Match à rejouer à une date ultérieure.**

COMMUNICATION TRES IMPORTANTE A DESTINATION DES ARBITRES ET DES CLUBS

Suite aux litiges des rencontres de fin d'année, il est bon de rappeler à tout le monde :

Ce ne sont pas les joueurs qui décident de quitter le terrain ou de partir du stade. Tant que l'arbitre ne l'a pas décidé, vous devez rester présents quelles que soient les circonstances de match. Donc, messieurs les arbitres, faites votre travail correctement.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour la phase nationale, tour de cadrage et suivants, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 31/12/2023 (attention date modifiée par rapport aux années précédentes) et qu'ils doivent présenter en plus de leur licence validée, **UNE PIECE D'IDENTITE ORIGINALE ou PHOTOCOPIE BIEN LISIBLE, avant le match. (VERSION NUMERIQUE SUR TELEPHONE PORTABLE OU TABLETTE REFUSEE).**

Les joueurs qui n'auront pas leur pièce d'identité ne pourront participer à la rencontre.

INFORMATION TERRAINS

L'accès habituel au stade de La Ramée est de nouveau ouvert.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée.** Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'Europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 2 DU 13/01/2024 AU 14/01/2024

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FC CANTOU'LOUSAIN	FC FIZIOS (13)	Tournefeuille Synthé	Sa 13/01	18h00
FORZA VIOLA FC	CACP (13)	Struxiano Synthé	Di 14/01	15h00
SAINT-ALBAN	FC GARLABAN (13)	St Alban Coudon Hb	Sa 13/01	15h00
DDFC (34)	PASPORT	Forfait de DDFC		

SEMAINE 3 DU 15/01/2024 AU 19/01/2024

Coupe Occitane : Quarts de finale

USEMA COLOMIERS	AS MATRA	Capitany Synthé	Me 17/01	20h15
MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu 15/01	20h00
ALTRAN FOOT	TOULOUSE SA	Blagnac Baradels Syn	Je 18/01	21h00
INTERNAT FC	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 17/01	20h00

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller (remis du 29/09)

AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 19/01	20h00
----------	-----------------	----------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup Cammas Hb	Je 18/01	20h30
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11)

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Me 17/01	19h45
---------	--------------------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 5 aller (remis du 29/11)

VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy Hb	Me 17/01	20h15
--------------------	------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12)

NIMBA OT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 18/01	19h45
----------	--------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 6 aller (remis du 04/12)

AS EVOTEC	CONFLUENT LP	Lardenne Synthé	Me 17/01	19h45
-----------	--------------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 13/12)

ASFP LUSITANOS	SB FC LAUNAGUET	St Alban Coudon Hb	Me 17/01	20h30
----------------	-----------------	--------------------	----------	-------

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC	SELECTION FSGT31	Stadium Taton Syn	Je 18/01	20h15
----------------	------------------	-------------------	----------	-------

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024**Division : Honneur - Journée 9 aller**

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Je 25/01	19h45
SB FC LAUNAGUET	IO TEAM	Launaguet Hb	Lu 22/01	20h00
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 24/01	20h30
NIMBA OT	FREESCALE	Lardenne Synthé	Me 24/01	19h45

Exempt : INTERNAT FC**Division : Promotion - Journée 9 aller**

SOPRA STERIA FOOT	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 24/01	20h00
CHU TOULOUSE FC	CONFLUENT L.P.	Pinsaguel Hb	Lu 22/01	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	VIEILLES CANAILLES	St Loup Cammas Hb	Je 25/01	20h15
AS MATRA 2	AS EVOTEC	La Ramée St	Lu 22/01	19h45

Exempt : ASCA**Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2**

SHADOCKS DE SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 26/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	SAINT ALBAN	Sordelo Hb	Je 25/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 2

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 25/01	20h15
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 25/01	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 2

TOULOUSE SA	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 24/01	19h45
ASC CNES	MECAP FC	Ramonville Hb	Ma 23/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 2

FC POTO	AS MATRA	Lardenne Synthé	Ve 26/01	20h00
USEMA COLOMIERS	LABEGE INTER FC	Capitany Synthé	Me 24/01	20h15

SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024**Division : Honneur - Journée 10 retour**

FC BALEC	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 31/01	19h45
ASFP LUSITANOS	AS DRT	St Alban Coudon Hb	Me 31/01	20h30
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 29/01	20h00
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 29/01	20h00

Exempt : IO TEAM**Division : Promotion - Journée 10 retour**

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
ASCA	CHIPIRONS OL	Beaupuy Hb	Me 31/01	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	AS EVOTEC	St Loup Cammas Hb	Je 01/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	CONFLUENT L.P.	Lardenne Synthé	Me 31/01	19h45

Exempt : AS MATRA 2

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3

FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium n°4 Synthé	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 30/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Me 31/01	20h00
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 02/02	20h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



16 janvier 2024

N° 20

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

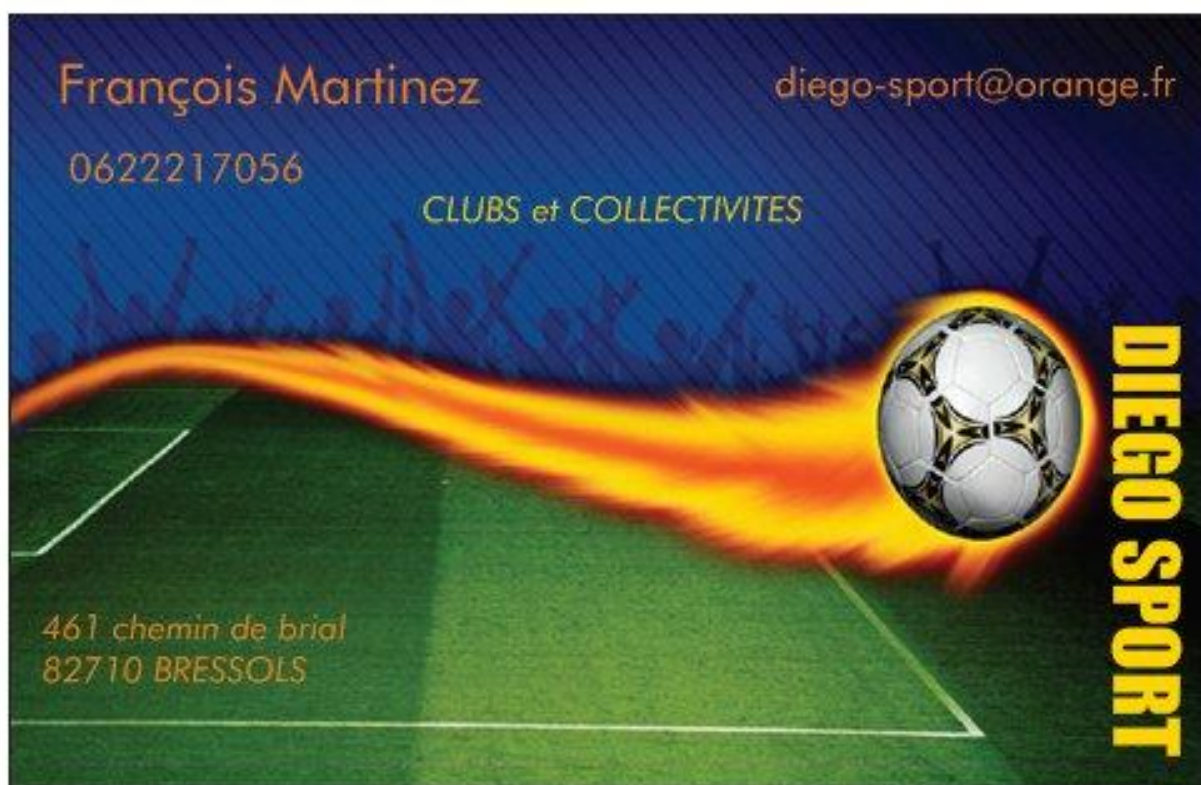
- Réunion de la Commission,
- Bonne année 2024,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions,
- Litige,
- Calendrier prévisionnel,
- Nouveau terrain,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 4 à 6,
- Infos Coupe Delaune.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 janvier 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

BONNE ANNEE 2024

La commission remercie pour leurs vœux les équipes de : AS DRT, FORZA VIOLA FC, LABEGE INTER FC, FC POTO et ATHLETICO TOLOSA.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Voir plus bas au chapitre "**INFORMATION LICENCES**" la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du comité pour vous aider dans cette procédure.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

☞ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

10 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ① PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

① ② PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ QUALIFICATIONS JOUEURS

Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS à la date du match**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsqt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :

Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

Avec le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la Fédération pour les demandes de licences et après quelques semaines d'adaptation, voici pour cette saison, la procédure à suivre pour le dépôt de vos licences :

- 17) Connexion au site <https://extranet.fsgt.org/auth/login> avec vos identifiants et **dépôt de vos licences avec photo du joueur obligatoire**.
- 18) Fournir le **bon de commande** et la **liste des licences déposées**, accompagné du règlement (chèque ou avis de virement) à remettre à la commission.
- 19) Fourniture **d'un carton blanc** avec photo + copie pièce d'identité collée au dos pour **tout nouveau joueur** (ou ancien joueur pour lequel le carton aurait été égaré ou détruit => voir notification sur bulletin)

La qualification des joueurs est immédiate si le dossier déposé et validé par la commission est complet.

Dans un deuxième temps,

- 20) **Impression et validation** de la **licence/carte** des joueurs en format A4 **par la commission** (date de disponibilité à voir sur tableau ci-dessous).

ATTENTION toute licence/carte sans photo du joueur ne sera pas validée par la commission, ni acceptée par les arbitres.

(Vu le format et afin de faciliter la présentation de ces licences aux arbitres pour le contrôle lors des rencontres, vous pourrez les classer dans un "protège document").



A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



Depuis le 1^{er} décembre vous devez présenter aux arbitres la nouvelle carte licence avec la photo du joueur et validée par la commission (tampon), et inscrire sur la FDM les nouveaux numéros de licence.

Dorénavant nous allons appliquer les amendes pour toute licence manquante !!!!

Concernant les "Cartons blancs" manquants ou incomplets (date de disqualifications donnée ci-dessous) le match sera donné perdant à l'équipe faisant participer le (les) joueur (s) concerné(és) et ceci est valable même pour les nouvelles équipes.



POUR REGULARISATION DOSSIER (URGENT)

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque copie pièce d'identité sur carton blanc du joueur HERISSON Aymeric (AZF F7) Autorisations du club F7 => OK Disqualification du joueur depuis le 08/01/2024
------------------	---



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

FREESCALE	Manque carton blanc des joueurs ESPINEL Daniel, VINEL Fabien (Partizan Tolosa F7) & TOURNIER Damien (AZF F7) Autorisations des clubs F7 => OK Disqualification des 3 joueurs depuis le 04/12/2023
INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	18/12 (1) - F7	-		22/01
ASC CNES	15/01 (1)	-		12/02
CHIPIRONS O.	18/12 (1) - F7	-		22/01
AS DRT	11/12 (2)	-	15/01 (2)	15/01
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		22/01
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-		12/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		22/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (2)	-		12/02
ATHLETICO TOLOSA	03/01 (1)	-		29/01
TOULOUSE SA	15/01 (1)	-		12/02

02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 08/01/2024 AU 14/01/2024

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour

FC POTO	4	-	0	AJ SAINT-EXUPERY	
BLS 31 (Foot 7)	1	-	6	AS DRT	
CHU TOULOUSE FC	3	-	2	FC POTO (Foot 7)	
ATHLETICO TOLOSA A		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT	3	-	1	IO TEAM	
FC BALEC	1	-	3	FORZA VIOLA FC	
SB FC LAUNAGUET	2	-	4	AS MATRA	

SHADOCKS SEILH	4	-	1	BELLA BARBARIANS (Foot 7)	
USEMA COLOMIERS	3	-	0	AS SAINT-LOUP-CAMMAS	F
PASPORT	3	-	0	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	1	-	2	LES VIEILLES CANAILLES	
INTERNAT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES	4	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
AS CNRS-CAES (Foot 7)	3	-	0	AS EVOTEC	
CHIPIRONS OL	3	-	0	AS MATRA 2	
MECAP FC	3	-	2	LABEGE INTER FC	
CONFLUENT LP	3	-	5	TOULOUSE SA	
VIOLA UNITED (Foot 7)	0	-	3	NIMBA OT	F
SAINT-ALBAN	6	-	1	ASCA	

Coupe de France Auguste Delaune : Cadrage Sud

FORZA VIOLA FC	2	-	1	CAPC (13)	
SAINT-ALBAN	2	-	5	FC GARLABAN (13)	
FC CANTOU'LOUSAIN	1	-	1	FC FIZIOS (13)	
Tirs au but	7	-	6		
DDFC (34)	0	-	3	PASPORT	F

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 51 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 2

SIX sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions (une directe et une pour double sanction) pour **DIX-HUIT** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / AJ SAINT EXUPERY du 12/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Pour "**ENERVEMENT** "

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE** "

- **SORTIE TEMPORAIRE** -, puis

- **AVERTISSEMENT** -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la même rencontre (ART 32 - §B - g),

Ce qui entraîne

- EXCLUSION -

APARICIO Jonathan , licence n° 0017542 (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement, décide :

Pour "*TACLE DANGEREUX*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/11/2023 (ART 32 - §B - f), ce qui entraîne :

- UN (1) match de suspension ferme,

Puis,

Pour "*PROPOS INJURIEUX OU GROSSIERS A ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -

(ART 32 - §D - e), ce qui entraîne :

CAROSSO Fabrice, licence n° 0372226, (AJ SAINT EXUPERY)

- DEUX (2) matchs de suspension ferme y compris l'automatique,
=> Soit au total, TROIS (3) matchs de suspension ferme à compter du 15/01/2024.

Rencontre CONFLUENT LP / TOULOUSE SA du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2023 (ART 32 - §B - f),

CLAUDE Paul, licence n° 0435978, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

Pour "*TACLE DANGEREUX*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/09/2023 (ART 32 - §B - f),

DORIS Christophe, licence n° 0229362, (CONFLUENT LP)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/01/2024.

LITIGE

Rencontre MECAP FC / LABEGE INTER FC du 08/01/2024 - Coupe de la Haute Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (Art 31 - §E - 3), décide :

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division : Honneur – Journée 9 aller

ATHLETICO TOLOSA A AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion – Journée 9 aller

AS MATRA 2 AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brnaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.(indisponible jusqu'en décembre)

ST LOUP CAMMAS : St Genies Bellevue Hb : 5 chemin de l'Enguille (terrain jusqu'en décembre)

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 4 DU 22/01/2024 AU 26/01/2024

Division : Honneur - Journée 9 aller

AS DRT	ATHLETICO TOLOSA A	A définir		
SB FC LAUNAGUET	IO TEAM	Launaguet Hb	Lu 22/01	20h00
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 24/01	20h30
NIMBA OT	FREESCALE	Lardenne Synthé	Me 24/01	19h45
<u>Exempt</u> : INTERNAT FC				

Division : Promotion - Journée 9 aller

SOPRA STERIA FOOT	CHIPIRONS OL	Fenouillet Collège Syn	Me 24/01	20h00
CHU TOULOUSE FC	CONFLUENT L.P.	Pinsaguel Hb	Lu 22/01	20h30
AS ST LOUP CAMMAS	VIEILLES CANAILLES	St Loup Cammas Hb	Je 25/01	20h15
AS MATRA 2	AS EVOTEC	Balma Latécoère Hb	Je 25/01	20h30
<u>Exempt</u> : ASCA				

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 2

SHADOCKS DE SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 26/01	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	SAINT ALBAN	Sordelo Hb	Je 25/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 2

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 25/01	20h15
AJ SAINT EXUPERY	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 25/01	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 2

TOULOUSE SA	AGATE FC	Sordelo Hb	Me 24/01	19h45
ASC CNES	MECAP FC	Ramonville Hb	Ma 23/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 2

FC POTO	AS MATRA	Lardenne Synthé	Ve 26/01	20h00
USEMA COLOMIERS	LABEGE INTER FC	Capitany Synthé	Me 24/01	20h15

SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

Division : Honneur - Journée 10 retour

FC BALEC	FREESCALE	Sordelo Hb	Me 31/01	19h45
ASFP LUSITANOS	AS DRT	St Alban Coudon Hb	Me 31/01	20h30
SB FC LAUNAGUET	NIMBA OT	Launaguet Hb	Lu 29/01	20h00
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 29/01	20h00
<u>Exempt</u> : IO TEAM				

Division : Promotion - Journée 10 retour

CHU TOULOUSE FC	SOPRA STERIA FOOT	A définir		
ASCA	CHIPIRONS OL	Beaupuy Hb	Me 31/01	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	AS EVOTEC	St Loup Cammas Hb	Je 01/02	20h15
VIEILLES CANAILLES	CONFLUENT L.P.	Lardenne Synthé	Me 31/01	19h45
<u>Exempt</u> : AS MATRA 2				

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

SHADOCKS DE SEILH	SAINT-ALBAN	Seilh Synthé	Ve 02/02	20h45
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Je 01/02	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3

FORZA VIOLA FC	AJ SAINT EXUPERY	Stadium n°4 Synthé	Je 01/02	20h30
ALTRAN FOOT	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Syn	Je 01/02	21h00

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	TOULOUSE SA	Muret Auriol Synthé	Lu 29/01	20h00
AGATE FC	ASC CNES	Ramonville Hb	Ma 30/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	LABEGE INTER FC	Balma Latécoère Hb	Je 01/02	20h30
FC POTO	USEMA COLOMIERS	Lardenne Synthé	Ve 02/02	20h00

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 09/02/2024**Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage**

AS CNRS-CAES (F7)	SHADOCKS DE SEILH	Blagnac Baradels Syn	Ma 06/02	20h45
USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 07/02	20h15
TOULOUSE SA	AGATE FC	Argoulets St	Je 08/02	19h45
ALTRAN FOOT	CHIPIRONS OL	Blagnac Baradels Syn	Je 08/02	21h00

Coupe de Printemps : Cadrage

AS EVOTEC	BELLA BARBARIANS(F7)	Lardenne Synthé	Me 07/02	19h45
AS ST-LOUP CAMMAS	FC POTO (F7)	St Loup Cammas Hb	Je 08/02	20h15
IO TEAM	AS MATRA 2	Sordelo Hb	Me 07/02	19h45

RATTRAPAGE**Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Premier tour**

ATHLETICO TOLOSA A	FC CANTOU'LOUSAIN	A définir		
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA B	Fenouillet Plage Hb	Lu 05/02	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 31/10/23)

AS MATRA	ASC CNES	Balma Latécoère Hb	Je 08/02	20h30
----------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 07/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 7 aller (remis du 14/12/23)

ASCA	CONFLUENT LP	Beaupuy Hb	Me 07/02	20h15
------	--------------	------------	----------	-------

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT31	FC POTO	Sordelo Hb	Je 08/02	19h45
------------------	---------	------------	----------	-------

INFOS COUPE A.DELAUNE

Belle moisson pour nos équipes en Coupe de France Auguste Delaune. PASPORT, FC CANTOULOUSAIN et FORZA VIOLA FC se sont qualifiés pour les 1/16^{èmes} de finale de cette coupe.

SAINT-ALBAN n'a pas démérité car l'équipe n'a craquée que dans les dernières minutes de la partie.

Félicitations aux quatre équipes.

EQUIPES de SAINT-ALBAN et FC GARLABAN PROVENCE (13).



EQUIPES du FC CANTOU'LOUSAIN et FC FIZIOS (13).

